

2022 - TARIFS DES CARTES DE PÊCHE APALLF SUR LE LAC LÉMAN

PERSONNE MAJEURE AVEC OPTION TRAÎNE	120,00 €
Sans CPMA	83,80 €
PERSONNE MAJEURE	90,00 €
Sans CPMA	53,80 €
DÉCOUVERTE FEMME	35,00 €
Sans CPMA	20,80 €
JEUNE - 18 ANS	14,00 €
Sans CPMA	11,30 €
DÉCOUVERTE JEUNE - 12 ANS (Réciprocitaire sur l'ensemble du département)	6,00 €
Sans CPMA	5,50 €
HEBDOMADAIRE	33,00 €
Sans CPMA	20,00 €
JOURNALIÈRE	13,00 €
Sans CPMA	9,10 €
*** SANS CPMA si déjà en possession d'un autre titre de pêche	

Rappel : Tout membre d'une AAPPMA a le droit de pêcher au Léman avec une ligne montée sur canne, munie de 2 hameçons ou 3 mouches artificielles du côté français uniquement, depuis la rive ou en marchant dans l'eau ou en bateau ancré ou non mue volontairement.

Le carnet de prises est obligatoire, et doit-être restitué au service de la pêche compétent :

A) par les détenteurs de l'autorisation lors de la reprise de l'autorisation, mais au plus tard le 30 avril de l'année suivante

B) par les détenteurs de l'autorisation hebdomadaire ou journalière au plus tard 8 jours après l'expiration de la validité de cette autorisation.

C) pour les cartes découverte femme et les moins de 12 ans , maximum 1 canne et 2 hameçon.

Seule la carte de l'AAPPMA /APALLF autorise la pêche sur tout le Léman (accord franco-suisse).